

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1336 20 juin 2011

SOMMAIRE

ABE Finances S.ar.l 64107	Lehman Brothers European Mezzanine Le-
Actavis Equity S.à r.l64127	veraged Partners 2003-B, S.à r.l 64096
Advanzia Bank S.A64128	Lehman Brothers European Mezzanine
Advent Hera (Luxembourg) Holding S.à	Partners 2003-D, S.à r.l
r.l64096	Life Project for Youth Luxembourg 64124
Advent Hera (Luxembourg) S.à r.l 64123	MB Investment S.A 64114
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l.	Memory Keepers S.A
N°264105	Neovara European Mezzanine Leveraged
Agence Générale Freilinger-Hoffmann	Partners 2003-B S.à r.l
S.A 64123	Neovara European Mezzanine Partners
Agence Générale Hoffmann S.A 64123	2003-D S.à r.l
Arlon Investment Venture S.à r.l 64123	Olip 2 S.A
Bavalux Media S.à r.l 64126	Oranje-Nassau Parcours64086
Bavalux Publishing Luxemburg S.à r.l 64126	Patron Jupiter Holdings S.à r.l 64090
BT Luxembourg Investment Holdings S.à	Patron Matillat 2 S.à r.l
	Patron Rana S.à r.l 64087
Cameron Lux II S.à r.l	Patron Zania S.à r.l
CCP Acquisition GS S.à r.l 64087	Peintux Sàrl
Cencom Prim S.A 64098	PH (SPF) S.A 64090
DWM Funds S.à r.l 64099	Ploquette (SPF) S.A64090
EOV S.A., société de gestion de patrimoine	Ppbat S.à r.l
familiale 64127	Presto Plus S.A 64087
European Properties S.à r.l 64118	SHIRI Bernau S.à r.l64085
Fiduciaire EDC Consult S.A 64091	Treveria Twenty S.à r.l 64124
Forum Vitae64082	TV Guide Europe64108
Generali Investments SICAV64128	Ulysses Finance S.à r.l 64092
GSSM Luxembourg Holding S.à r.l 64128	Vauban Alpha S.à r.l
Highland Investments S.A 64122	VFD Investments S.A 64102
Hollywood Investments S.A 64089	Vpoint, S.à r.l 64117
ING (L) Technix64121	Winvest Part 6 64086
IT 1 Sàrl64102	Yaltha (SPF) S.A
JP Pro's 64126	Ying Lux Group S.A
La Balme SPF	



Forum Vitae, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2531 Luxembourg, 3, rue Frantz Seimetz. R.C.S. Luxembourg F 8.704.

STATUTS

En ce jour, le 7 avril deux mille onze, les soussignés:

- 1. Jean Hollerich, Luxembourgeois, né le 15 août 1940 à Niederdonven, rentier, habitant 8, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange, Luxembourg,
- 2. Josette Kieffer, Luxembourgeoise, née le 20 octbobre 1938 à Luxembourg, institutrice en retraite, habitant au 34A, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Luxembourg,
- 3. Anne-Hélène Chapelle, née le 24 mai 1988 à Namur, Belge, étudiante, habitant au 45, rue Patenier, 5000 Namur, Belgique,

ont convenu de constituer une association sans but lucratif selon les termes de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994 relatives aux a.s.b.l. et aux établissements d'utilité publique dont les statuts sont établis comme décrits ci-dessous.

- Art. 1 er . Dénomination. L'association est dénommée "Forum Vitae".
- Art. 2. Siège social. Son siège social est établi au Luxembourg, à l'adresse suivante: 3, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Dans le cas d'un changement de siège social, l'acte de modification de celui-ci est, conformément à la loi, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Toute modification du siège social est de la compétence exclusive du conseil d'administration.

Art. 3. But de l'association. L'association a pour but de promouvoir une culture de la Vie, selon la vision donnée par l'Église Catholique, et en particulier dans l'encyclique Evangelium Vitae de 1995. Il s'agit d'organiser et de favoriser différentes initiatives et activités qui visent à rendre les citoyens davantage conscients de la valeur et de la dignité de la vie humaine et à favoriser le respect de la vie humaine.

Pour réaliser ce but, l'association aura recours à différents moyens, et notamment, sans que cette liste soit exhaustive:

- en utilisant les moyens de communication modernes pour entrer en dialogue avec des personnes de tous pays, avec une attention particulière aux jeunes, et ce dans un esprit de tolérance et d'ouverture, tout en restant fidèle à l'esprit et à l'enseignement présenté dans Evangelium Vitae;
- en accueillant des personnes ou en organisant des rencontres entre personnes, en vue de favoriser un dialogue vrai et constructif;
- en soutenant des formes de vie communautaire impliquant des personnes qui travaillent activement au service de ce projet.

L'association pourra louer ou acquérir des biens immeubles. Si, pour une durée limitée, un immeuble ne sert pas à l'objectif décrit ici, il pourra être mis en location. L'association pourra également faire appel à des professionnels rémunérés pour le service qu'ils effectuent, ou engager des personnes à temps plein à son service.

- **Art. 4. Durée de l'association.** L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut en tout temps être dissoute.
 - Art. 5. Composition. L'association est composée de membres adhérents et de membres effectifs.

Pour devenir membre adhérant, et pour le rester, il faut adhérer, dans son intégralité, à la vision présentée par Evangelium Vitae, avoir manifesté sa volonté de faire partie de l'association et avoir été reçu comme membre par décision du conseil d'administration.

Pour devenir membre effectif, il faut, outre les conditions décrites dans le paragraphe précédent, faire preuve de sa volonté et de sa capacité de soutenir l'association d'une façon active.

Aucun membre ne sera tenu de verser une cotisation, sauf si l'assemblée générale en décide autrement. Dans ce cas, le montant de la cotisation devra être fixé à l'unanimité.

Art. 7. Conditions d'admission des membres. Le conseil d'administration peut décider d'admettre des membres adhérents par une procédure générale (par exemple simple demande écrite suivie d'une confirmation), sans devoir décider individuellement de chaque cas. Dans ce cas, cette procédure sera décrite dans le règlement d'ordre intérieur.

L'admission de membres effectifs se fera sur décision du conseil d'administration, après délibération de chaque demande. La décision d'admission ou de refus est sans appel et ne doit pas être motivée. Elle est prise souverainement sans qu'il puisse être demandée de justification. Elle est portée à la connaissance du candidat par lettre ordinaire ou par courrier électronique.



Art. 8. Démission - Exclusion - Suspension des membres et membres réputés démissionnaires. Tout membre peut à tout moment donner sa démission. Toutefois, en cas de démission du président, du trésorier ou du secrétaire, sauf cas de force majeure, ces derniers s'engagent à remplir leur mandat pendant au moins un mois après la remise de la démission, à moins qu'un remplaçant soit trouvé dans un délai plus bref.

Un membre peut être exclu de l'association s'il s'avère qu'il ne respecte pas les conditions décrites ci-dessous ou si son adhésion ou son comportement porte préjudice à l'objectif ou à la réputation de celle-ci. La décision est prise par le conseil d'administration.

- Art. 9. Tenue d'un registre des membres effectifs Consultation Composition exacte de l'ASBL. L'association doit tenir un registre des membres, sous la responsabilité du conseil d'administration, reprenant notamment les mentions suivantes:
 - 1. nom, prénom, domicile et date de naissance des membres;
 - 2. la forme juridique de l'association;
 - 3. l'adresse du siège social;
- 4. les décisions et dates d'admission, de démission ou d'exclusion des membres avec nom et fonction de la personne qui effectue cette formalité ainsi que la signature de cette dernière et le motif de la sortie (démission, présumé démissionnaire, révocation, exclusion, décès, etc.);
 - 5. le numéro d'inscription de l'association au Greffe du R.C.S.

Toute décision d'admission, de démission ou d'exclusion de membres effectifs est inscrite au registre à la diligence du conseil d'administration endéans les huit jours de la connaissance que le conseil a eue de la ou des modifications intervenues.

Art. 10. Assemblée générale. L'assemblée générale est composée des membres effectifs.

Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un administrateur désigné à cet effet par le conseil d'administration.

L'assemblée générale statutaire se réunit au moins une fois par an.

Une assemblée générale extraordinaire peut être réunie à tout moment, soit par décision du conseil d'administration, soit à la demande de la moitié des membres effectifs.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre ordinaire confiée à la poste ou par courrier électronique.

La convocation contient l'ordre du jour détaillé.

Toute proposition signée par la moitié des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. Assemblée générale - Représentation. Chaque membre effectif a le droit d'assister en personne à l'assemblée générale.

Il peut se faire représenter par un autre membre effectif porteur d'une procuration écrite dûment signée.

Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Art. 12. Assemblée générale - Délibération. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents (50% + une voix) et représentés. En cas d'égalité des voix, le président tranchera.

Les votes nuls, blancs, ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités.

Art. 13. Publicité des décisions prises par l'assemblée générale.

Tenue du registre des procès-verbaux

Les décisions sont consignées dans un registre des procès-verbaux et communiquées par courrier électronique aux membres effectifs ainsi qu'aux membres adhérents qui en ont fait la demande explicite.

Les procès-verbaux sont rédigés par le secrétaire de l'association ou, en cas d'empêchement, par un autre administrateur désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Ils sont signés par le président, le correspondant qualifié et un membre, et conservés dans un registre au siège social de l'association.

Modifications statutaires

Toute modification aux statuts est déposée, dans le mois de sa date, au Greffe du R.C.S.

Il en est de même pour toute nomination ou cession de fonction d'un administrateur, sans préjudice de l'obligation de dépôt d'une liste actualisée des membres telle que reprise dans les présents statuts.

Art. 14. Assemblée générale - Pouvoirs. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association, restant sauf ce qui est spécifié à l'article 22.

Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par la loi, les présents statuts ou le règlement d'ordre intérieur.



Les attributions de l'assemblée générale comportent le droit:

- de modifier les statuts ainsi que le règlement d'ordre intérieur;
- de nommer et révoquer les administrateurs;
- d'approuver annuellement les comptes et budgets;
- de donner la décharge aux administrateurs, aux commissaires et, en cas de dissolution volontaire, aux liquidateurs;
- d'approuver le règlement d'ordre intérieur et ses modifications;
- de désigner la destination de l'actif en cas de dissolution de l'association.

Art. 15. Conseil d'administration - Nomination - Nombre - Durée - Composition. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de minimum trois administrateurs. Le nombre d'administrateurs doit toujours être inférieur au nombre de membres de l'assemblée générale. Les administrateurs (choisis parmi les membres composant l'assemblée générale de l'association), sont nommés par l'assemblée générale à la majorité absolue (50% + 1 voix) des voix des personnes présentes et représentées.

Le mandat d'administrateur est de quatre ans. Il se termine à la date de la quatrième assemblée générale ordinaire qui suit celle qui l'a désigné comme administrateur. L'administrateur sortant est rééligible.

- **Art. 16. Conseil d'administration Mandat gratuit.** En règle générale, les administrateurs exercent leurs fonctions gratuitement. Toutefois les frais exposés dans l'accomplissement de leur mission pourront être remboursés.
- **Art. 17. Conseil d'administration Responsabilité.** Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables, vis-à-vis de l'association, que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 18. Conseil d'administration Démission.** Tout administrateur qui veut démissionner doit signifier sa démission par écrit (recommandé simple) au secrétaire du conseil d'administration.
- **Art. 19. Conseil d'administration Fonctionnement.** Le conseil d'administration désigne en son sein un président, un vice-président et un secrétaire qui constituent le bureau.

Le président est chargé notamment de présider le conseil d'administration.

Le secrétaire est chargé notamment de convoquer le conseil d'administration, de rédiger les procès-verbaux, de veiller à la conservation des documents.

Il procède au dépôt, dans les plus brefs délais, des actes au Greffe du R.C.S.

Le trésorier est notamment chargé de la tenue des comptes, de la déclaration à l'impôt, des formalités pour l'acquittement de la T.V.A.

En cas d'empêchement temporaire du président, du secrétaire ou du trésorier, le conseil d'administration peut désigner un administrateur pour le(s) remplacer à titre intérimaire.

En cas d'empêchement du président, les administrateurs désignent un remplaçant.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des voix des administrateurs présents (50% + 1 voix).

Les votes blancs, nuls ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

En principe, les suffrages s'expriment à main levée, sauf lorsqu'il est question de personnes où le vote secret est de rigueur.

Le vote sera également secret si la moitié des administrateurs plus un en font la demande.

Le conseil d'administration est convoqué par le secrétaire ou, en cas d'empêchement, par un autre administrateur.

La convocation au conseil d'administration est envoyée par lettre ordinaire ou par courrier électronique au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion du conseil.

Elle contient l'ordre du jour.

Un point non inscrit à l'ordre du jour peut être débattu si les deux tiers des membres présents marquent leur accord. Les décisions sont consignées dans le registre des procès-verbaux et sont signés par le président et le secrétaire.

En cas de nécessité, le conseil d'administration désigne un administrateur pouvant le représenter pour des missions particulières et bien définies.

- **Art. 20. Conseil d'administration Représentation et Cooptation.** Tant la représentation que la cooptation ne sont pas admises au sein du conseil d'administration.
- Art. 21. Conseil d'administration Attributions Pouvoirs conférés au conseil d'administration. Outre les décisions concernant l'admission des nouveaux membres (cf. art. 5), le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association en ce y compris notamment aliéner, hypothéquer et effectuer tous les autres actes de disposition ainsi que transiger et soumettre un litige à l'arbitrage.

Toutes les attributions qui ne sont pas expressément réservées par la loi ou les statuts à l'assemblée générale seront exercées par le conseil d'administration.

Dans ces cas, l'étendue des pouvoirs du (des) mandataires(s) sera précisée ainsi que la durée du mandat.



La démission ou la révocation d'un administrateur met fin à tout mandat conféré par le conseil d'administration.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont dictées par le conseil d'administration et intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration.

Art. 22. Désignation et rôle du conseiller ecclésiastique. Si aucun ecclésiastique ne fait partie du conseil d'administration, l'Assemblée générale désigne un conseiller ecclésiastique, qui aura comme tâche de veiller à ce que les décisions prises et le fonctionnement de l'ensemble des activités de l'association soient conformes à la doctrine catholique et à l'esprit décrit dans l'article 3. Il pourra, le cas échéant, émettre un veto concernant une décision prise par l'Assemblée générale ou le Conseil d'Administration s'il s'avère que cette décision porte préjudice à l'article 3. Dans ce cas, il devra soigneusement justifier sa décision et la communiquer au président dans les 40 jours qui suivent la publication. En cas de désaccord de la part de l'assemblée générale, on pourra faire appel à une autre autorité ecclésiastique compétente en la matière.

Le conseiller ecclésiastique pourra à tout moment être remplacé par décision de l'assemblée générale. En cas de démission, de décès ou d'incapacité prolongée d'exercer son mandat, l'assemblée générale désignera un successeur ou un remplaçant dans les plus brefs délais.

- Art. 22. Mention de la dénomination sociale Identification de l'A.S.B.L., dans ses rapports avec les tiers. Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de l'association mentionnent la dénomination sociale de l'association, précédée ou suivie immédiatement des mots "association sans but lucratif" ou du sigle "ASBL" ainsi que l'adresse du siège social.
 - Art. 23. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier pour se terminer le 31 décembre.
- Art. 24. Dissolution de l'association. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social de l'association. Cet actif net sera donné en vue de promouvoir le but de l'association.
- Art. 26. Publications en cas de dissolution. Toute décision relative à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la nomination et à la cessation des fonctions du ou des liquidateur(s), la clôture de la dissolution, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net est déposée et publiée conformément à la loi relative aux ASBL.
- Art. 27. Compétences résiduelles. Tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présents statuts est réglé conformément à la loi régissant les associations sans but lucratif.
 - **Art. 29. Dispositions transitoires.** L'assemblée de ce jour créant l'association sans but lucratif désigne comme *ADMINISTRATEURS*,
- 1- PRESIDENT: Jean Hollerich, né le 15 août 1940 à Niederdonven, Luxembourgeois, rentier, habitant 8, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange, Luxembourg.
- 2- TRÉSORIER: Josette Kieffer, née le 20 octbobre 1938 à Luxembourg, Luxembourgeoise, institutrice en retraite, habitant au 34A, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Luxembourg.
- 3- SECRETAIRE: Anne-Hélène Chapelle, née le 24 mai 1988 à Namur, Belge, étudiante, habitant au 45, rue Patenier, 5000 Namur, Belgique.

Référence de publication: 2011050700/198.

(110055622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

SHIRI Bernau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.143.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 31 mars 2011, que Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, ayant son adresse professionnelle à 64, rue Principale, 5367 Schuttrange, Luxembourg a cédé 12.500 parts sociales de la Société SHIRI Bernau S.à r.l. à la société S. Shlomo Insurance Company Ltd. (société enregistrée à Israel sous le numéro 513879189), ayant son siège social à, 132 Menachem Begin Road, Tel Aviv 67021, Israel.

Suite à ce transfert, S. Shlomo Insurance Company Ltd. détient les 12.500 parts sociales de la Société SHIRI Bernau S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011056927/18.

(110063991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.



Peintux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 196, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 125.095.

_

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 mars 2011.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2011051442/12.

(110056998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Oranje-Nassau Parcours, Société à responsabilité limitée, (anc. Winvest Part 6).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 126.954.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme TRIEF CORPORATION S.A., ayant son siège social au L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 50.162,

ici représentée par Mademoiselle Sarah GASSER, employée, ayant son adresse professionnelle au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "Winvest Part 6" dont le siège social est à L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1150 du 13 juin 2007,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 260 du 05 février 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 126.954.

L'associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique change la dénomination de la Société en «Oranje-Nassau Parcours» et modifie en conséquence l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 4. La société existe sous la dénomination de Oranje-Nassau Parcours».

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S.GASSER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14583. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.



Luxembourg, le 04 avril 2011.

Référence de publication: 2011053235/42.

(110059293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

CCP Acquisition GS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 145.435.

Extrait des Décisions Ecrites des Associés de la Société daté du 22 Avril 2011

Il résulte des décisions des associés de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

"Première décision

Les associés acceptent la démission du gérant de Classe B suivant de la Société avec effet immédiat:

- Jan Willem OVERHEUL demeurant professionnellement à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg."

"Troisième décision

Les associés décident de nommer Eric LECHAT, né le 21 février 1980 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au mandat de gérant de Classe B de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011058558/21.

(110064344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Presto Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 83.915.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054467/9.

(110061155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Patron Matillat 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Patron Rana S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.838.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Keith M. BRESLAUER, residing in Kent House, 8A Elm Tree Road, London NW8 9JX, United Kingdom, here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg, by virtue of four powers of attorney given under private seal in London, United Kingdom on April 5 th, 2011.

Which powers of attorneys, after being signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the société à responsabilité limitée "Patron Rana S.à r.l.", has its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, is registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 156.838, was incorporated by deed dated November 12 th, 2010 and enacted by the undersigned notary, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 24 th, 2010 under number 2832, hereafter the 'Company'.



- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.
 - That the appearing party is the current partner of the Company.
 - That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

- 1. Modification of the registered name of the company into Patron Matillat 2 S.à r.l. and amendment of article 1 of the Articles of Association;
 - 2. Transfer of registered office;
- 3. Acknowledgement and approval of the resignation of Mr. Robert BRIMEYER as Manager of the Company with immediate effect and discharge to grant him;
 - 4. Miscellaneous.
 - That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Rana S.à r.l. to Patron Matillat 2 S.à r.l. and to consequentially amend article 1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Matillat 2 S.à r.l." (the Company).".

Second resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office to 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder acknowledges and approves the resignation of Mr. Robert BRIMEYER as Manager of the Company with immediate effect and grants him full discharge for the execution of his mandate up to this date.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mil onze, le six avril.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Keith M. BRESLAUER, résidant à Kent House, 8A Elm Tree Road, Londres NW8 9JX, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Londres, Royaume-Uni le 5 avril 2011.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Patron Rana S.à r.l.», a son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.838, a été constituée suivant acte reçu en date du 12 novembre 2010 par le notaire instrumentaire, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 décembre 2010, sous le numéro 2832, ci-après la 'Société'.
- Que le capital social de la Société s'élève à 12.500.-EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25.-EUR (vingt-cinq euros) chacune.
 - Que le comparant est l'associé actuel de la Société.
 - Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:



Ordre du jour:

- 1. Changement du nom de la Société en Patron Matillat 2 S.à r.l. et modification de l'article 1 des statuts;
- 2. Transfert du siège social;
- 3. Acceptation et approbation de la démission de Monsieur Robert BRIMEYER en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et décharge pour l'exécution de son mandat;
 - 4 Divers

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Rana S.à r.l. en Patron Matillat 2 S.à r.l. et de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1** er . Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Matillat 2 S.à r.l." (ci-après, la Société).».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique accepte et approuve la démission de Monsieur Robert BRIMEYER en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de 1.200.-EUR (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. LAC/2011/16587 Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050475/107.

(110056738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Hollywood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.425.

Le bilan modifié au 31 décembre 2007 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Ce bilan remplace celui déposé le 28 juin 2010 sous la référence L100091311.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011054334/13.

(110060643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.



PH (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.735.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011051443/11.

(110057143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Ploquette (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.359.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011051446/11.

(110057115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Patron Jupiter Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Patron Zania S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.724.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Stéphanie BOHLER, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered offince in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123.328),

being the sole shareholder of Patron Zania S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 12, 2010, published in the Mémorial C no.2797, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 21December, 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

- 1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
- 2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
- Modification of the registered name of the company into "Patron Jupiter Holdings S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Zania S.à r.l. to Patron Jupiter Holdings S.à r.l and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsablité limitée) under the name of "Patron Jupiter Holdings S.à r.l."."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Stéphanie BOHLER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Zania S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, (RCS Luxembourg B 156.724) constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, no.2797, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 21 décembre 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

- 1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.
 - 2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:
 - Changement du nom de la Société en "Patron Jupiter Holdings S.à r.l."

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Zania S.à r.l. en «Patron Jupiter Holdings S.à r.l." et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Jupiter Holdings S.à r.l.».»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bohler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. LAC/2011/16584. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051133/69.

(110056845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Fiduciaire EDC Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 74, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 139.242.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 avril 2011

Résolution n°1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions de commissaire aux comptes de Mademoiselle Assia DERGUIANI, née le 17 novembre 1982 à Hayange (France) et demeurant à F-54290 Fameck, 4, avenue François Mitterrand.

Résolution n°2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Eschsur-Alzette, 4, rue du Fossé, pour une durée de six ans.



Esch-sur-Alzette, le 05 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original Fiduciaire C.G.S.

4, rue du Fossé
L-4123 Esch-sur-Alzette
Signature

Référence de publication: 2011061191/22.

(110068082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Vauban Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.606.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 3 mai 2011 que:

la société Vauban Lux S.à r.l., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 130 617, cède

- 500 (cinq cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société Vauban Alpha S.à r.l. à:

la société Centuria Capital SAS, société de droit Français, établie et ayant son siège social au 10, Avenue de Friedland, F-75008 Paris (France), immatriculée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro B440 475 358.

Suite à ce transfert les parts sociales de Vauban Alpha S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

Centuria Capital SAS:500 parts socialesVauban Lux S.à r.l.:0 part socialeTotal:500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2011.

Pour Vauban Alpha S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011062652/25.

(110069740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.623.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of March,

before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the members of Ulysses Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 132.623, incorporated pursuant to a notarial deed dated 26 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 15 November 2007, number 2614.

The articles of association have been amended for the last time incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 January 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 4.30 p.m. with Ms Astrid Wagner, avocat à la cour, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Ali Bouhrara, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Feirouz Ben Harira, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Agenda

- 1. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of seven million one hundred fourteen thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-five cents (EUR 7,114,827.25) by an amount of one hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-seven euro (EUR 196,897) in order to bring it to an amount of six million nine hundred seventeen thousand nine hundred thirty euro and twenty-five cents (EUR 6,917,930.25) through the cancellation of all of its nineteen million six hundred eighty-nine thousand seven hundred (19,689,700) preferred A1 shares;
 - 2. Subsequent amendment of article 6.1.1 of the articles of association of the Company.
 - 3. Miscellaneous.
- II. That the members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the members, the proxies of the represented members and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The voting rights attached to the shares held by the Company are suspended.

The proxies of the represented members, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

- III. That the whole corporate capital except the shares held by the Company being present or represented at the present meeting and the members present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing more than seventy-five (75) percent of the corporate capital except the shares held by the Company, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-seven euro (EUR 196,897) in order to bring it from its current amount of seven million one hundred fourteen thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-five cent (EUR 7,114,827.25) to an amount of six million nine hundred seventeen thousand nine hundred thirty euro and twenty-five cent (EUR 6,917,930.25) through the cancellation of all of its nineteen million six hundred eighty-nine thousand seven hundred (19,689,700) preferred A1 shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, currently held by the Company.

As a result, the share capital of six million nine hundred seventeen thousand nine hundred thirty euro and twenty-five cent (EUR 6,917,930.25) is represented by ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B0 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B1 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B2 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B3 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B4 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B5 shares and ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B6 shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, held as follows:

- 1. Ulysses Participation S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136.220, holds seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B0 shares, seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B1 shares, seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B2 shares, seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B4 shares, seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B5 shares and seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B5 shares and seventy-eight million one hundred thirty-three thousand six hundred twenty-five (78,133,625) preferred B6 shares;
- 2. Parcom Ulysses 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.642, holds twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B0 shares, twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B1 shares, twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B2 shares, twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B4 shares, twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B5 shares and twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B5 shares and twenty million six hundred ninety-three thousand nine hundred fifty (20,693,950) preferred B6 shares.



Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 6.1.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at six million nine hundred seventeen thousand nine hundred thirty euro and twenty-five cent (EUR 6,917,930.25) represented by ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B0 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B1 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B2 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B3 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B4 shares, ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B5 shares and ninety-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-five (98,827,575) preferred B6 shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, 58, avenue Grande-Duchesse Charlotte, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix mars,

Par-devant Maître Joëlle Baden notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des associés de Ulysses Finance S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2613 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132623, constituée suivant acte notarié en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 novembre 2007, numéro 2614.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 janvier 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Maître Astrid Wagner, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

laquelle désigne comme secrétaire M. Ali Bouhrara, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Feirouz Ben Harira, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 196.897) pour réduire son montant actuel de sept millions cent quatorze mille huit cent vingt-sept euros et vingt-cinq cents (EUR 7.114.827,25) à un montant de six millions neuf cent dix-sept mille neuf cent trente euros et vingt-cinq cents (EUR 6.917.930,25) par l'annulation de toutes les dix-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille sept cents (19.689.700) parts sociales préférentielles de catégorie A1;
 - 2. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société;
 - 3. Divers.
- II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les droits de vote attachés aux parts sociales détenues par la Société sont suspendus.



Les procurations des associés représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront annexées à cet acte.

- III. Que l'intégralité du capital social à l'exception des parts détenues par la Société étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant plus de soixante-quinze (75) pourcent du capital social à l'exception des parts détenues par la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 196.897) pour le porter de son montant actuel de sept millions cent quatorze mille huit cent vingt-sept euros et vingt-cinq cents (EUR 7.114.827,25) à un montant de six millions neuf cent dix-sept mille neuf cent trente euros et vingt-cinq cents (EUR 6.917.930,25) par l'annulation de l'ensemble des dix-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille sept cents (19.689.700) parts sociales préférentielles de catégorie Al ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, actuellement détenues par la Société.

Par conséquent, le capital social de six millions neuf cent dix-sept mille neuf cent trente euros et vingt-cinq cents (EUR 6.917.930,25) est représenté par quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B0, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B1, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B2, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B3, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B4, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B6, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, lesquelles sont détenues comme suit:

- 1. Ulysses Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.220, détient soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B0, soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B1, soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B2, soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B4, soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille six cent vingt-cinq (78.133.625) parts sociales préférentielles de catégorie B6;
- 2. Parcom Ulysses 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.642, détient vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B0, vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B1, vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B3, vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B4, vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et vingt millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante (20.693.950) parts sociales préférentielles de catégorie B6;

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.1.** Le capital social est fixé à six millions neuf cent dix-sept mille neuf cent trente euros et vingt-cinq cents (EUR 6.917.930,25) représenté par quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B0, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B1, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B2, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B3, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie



rentielles de catégorie B4, quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B5 et quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (98.827.575) parts sociales préférentielles de catégorie B6, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 58, avenue Grande-Duchesse Charlotte, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. WAGNER, A. BOUHRARA, F. BEN HARIRA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. LAC/2011 / 12691. Reçu soixante-quinze euros €75,-

Le Receveur (signé) : SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011051352/209.

(110056170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Advent Hera (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 159.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051483/10.

(110058337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lehman Brothers European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B, S.à r.l.).

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.801.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Lehman Brothers European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Century House, 16, Par la Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda, registered with the Bermuda register of companies under number 34.875,

here represented by Mrs Preeti KHITRI, employee, residing professionally in L-2550 Luxembourg,

acting by virtue of a proxy given in Bermuda on 7 th, March, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in his capacity of sole shareholder of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Lehman Brothers European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B, S.à r.l. having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (the "Company"),

incorporated by a deed of Me Blanche MOUTRIER, notary residing then in Esch-sur-Alzette, on March 23 rd , 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 504 of May 13 th , 2004,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 99.801.



The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l. and in consequence to amend the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation as follows:

"Art. 1. (§1). The private limited liability company shall exist under the name "Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l.", which will be governed by the laws on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), and in particular by the present Articles."

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 850.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, well known by the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lehman Brothers European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Century House, 16, Par la Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda, enregistrée au Registre des sociétés de Bermuda sous le numéro 34.875,

ici représentée par Madame Preeti KHITRI, employée, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée à Bermuda en date du 7 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Lehman Brothers European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B, S.àr.l., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 504 du 13 mai 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 99.801.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l. et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** er . (§1). La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de «Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l.» qui sera régie par les lois sur les sociétés commerciales, telles que modifiées (ci-après la «Loi»), ainsi que plus particulièrement par les présents Statuts.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celuici a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. KHITRI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14028. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011051050/83.

(110057231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Cencom Prim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz. R.C.S. Luxembourg B 145.015.

L'an deux mille onze, le seize mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CENCOM PRIM S.A., établie et ayant son siège à L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.015, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 638 du 24 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Marc KERNEL, expert-comptable, demeurant à Remich,

qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Awais Habbibullah KHAN, commerçant, demeurant à Mannheim (Allemagne).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social d'Aspelt à Remich, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- 2. Fixation de l'adresse.
- 3. Révocation de deux administrateurs.
- 4. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- 5. Révocation du commissaire aux comptes.
- 6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 7. Fixation de la durée de leurs mandats.
- 8. Constatation de libération du capital.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social d'Aspelt à Remich, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" Art. 3. Premier alinéa. Le siège de la société est établi dans la commune de Remich."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse à L-5532 Remich, 6, rue Enz.



Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer deux administrateurs à savoir: OVERCLEAR DEVELOPMENT INC., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama), et AGENDA ADVISORS CORP., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama).

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme administrateurs:

- Frank SIMON, comptable, demeurant à L-3286 Bettembourg, 7, rue Jean-Antoine Zinnen, et,
- René Pierre ZESTER, commerçant, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, à savoir la société VENEZOLA COMPANY S.A., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama).

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la société anonyme COM-PAGNIE GENERALE FIDUCIAIRE (RC B 159.370), avec siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 85, rue du Canal.

Septième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Huitième résolution

L'assemblée constate que le capital social a été intégralement libéré.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KERNEL, DEMICHELET, KHAN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2011. REM/2011/380. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051565/71.

(110058018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

DWM Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.354.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of the month of February.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Developing World Finance LLC", a limited liability company existing under the laws of the State of Connecticut, United States of America, having its registered office at 800 Post Road, Darien, CT 06820, USA, registered with the Office of the Secretary of State of Connecticut under number 2850312,

here represented by:

Mr Smain BOUCHAREB, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Darien, USA, on 9 February 2011.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "DWM Funds S.à r.l.", a société à responsabilité limitée with a share capital set at twelve thousand five hundred euro (EUR12.500), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.354 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, dated 17 April 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et des Associations N° 1187 of 16 May 2008. The articles of incorporation have been



amended for the last time pursuant to a deed of the same notary Jean-Joseph Wagner, dated 29 October 2009, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et des Associations N° 2370 of 4 December 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital, hereby adopts the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to cancel the current par value of the twelve thousand five hundred (12'500) existing shares of the Company.

Second resolution

The sole partner resolved to convert, with retro effective date of 1 January 2011, the Company's corporate capital from its current currency of Euro (EUR) into United States Dollars (USD) at the conversion rate at the date of 1 January 2011, of ONE EURO (1.- EUR) equals ONE point THIRTY-THREE FOUR HUNDRED AND TWENTY UNITED STATES DOLLARS (1.33420 USD), so that the corporate capital is forthwith set at SIXTEEN THOUSAND SIX HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN UNITED STATES DOLLARS and FIFTY CENTS (16'677.50 USD).

Furthermore the sole partner resolved to allocate FIFTY CENTS (0,50 USD) resulting from said conversion rate, to one of the Company's reserve account, in order to have then a rounded subscribed share capital amount of at SIXTEEN THOUSAND SIX HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN UNITED STATES DOLLARS (16'677.- USD).

The Manager or as the case may be the Board of Managers of the Company is especially empowered to proceed to the inscription in the balance sheet of the Company therefore required, as well as to have all documents and books of the Company changed from Euro (EUR) into UNITED STATES DOLLARS (USD).

Third resolution

The sole partner resolved to fix the par value of the shares at ONE UNITED STATES DOLLAR (1.- USD) per share and to exchange the twelve thousand five hundred (12'500) existing shares with the former par value of ONE EURO (1.- EUR) against (16'677) new shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1.- USD) each.

All necessary powers are granted to the Manager or as the case may be to the Board of Managers of the Company to proceed to the exchange of the new shares with the new par value, against the former existing shares and to the cancellation of all twelve thousand five hundred (12'500) existing shares of the Company with the former par value.

Fourth resolution

The sole partner resolved to amend Article SIX (6), paragraph one of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the prenamed currency and the par value change of the shares and to give it henceforth the following wording:

Art. 6. (paragraph one). "The corporate capital is set at SIXTEEN THOUSAND SIX HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN UNITED STATES DOLLARS (16'677.- USD) divided into sixteen thousand six hundred and seventy-seven (16'677) shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1.- USD) each share fully paid up."

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the date set out at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Developing World Finance LLC», une société soumise au droit de l'Etat du Connecticut, ayant son siège social au 800 Post Road, Darien CT 06820, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée à l'Office of the Secretary of State of Connecticut sous le numéro 2850312,

ici représentée par:

Monsieur Smain BOUCHAREB, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Darien, USA, le 9 février 2011.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «DWM Funds S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.354 (la «Société»), constituée suivant un acte notarié passé par le notaire soussigné en date du 17 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil



des Sociétés et des Associations N° 1187 du 16 mai 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2370 du 4 décembre 2009.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer l'actuelle valeur nominale des douze mille cinq cents (12'500) parts sociales existantes de la Société.

Seconde résolution

L'associé unique a décidé, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2011, de convertir le capital social de la Société de sa devise actuelle, à savoir de l'Euro (EUR) en Dollars des Etats-Unis (USD), au taux de conversion à la même date du 1 ^{er} janvier 2011, à savoir UN EURO (1.- EUR) équivaut à UN virgule TRENTE-TROIS QUATRE CENT VINGT DOLLARS DES ETATS-UNIS (1,33420 USD), de sorte que le capital social souscrit de la Société est dorénavant fixé à SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS DES ETATS-UNIS et CINQUANTE CENTS (16'677,50 USD) et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro (EUR) en Dollars des Etats-Unis (USD).

L'associé unique a décidé en outre d'allouer CINQUANTE CENTS (0,50 USD) résultant dudit taux de conversion, à un des comptes réserves de la Société, en vue d'avoir ainsi un capital social souscrit arrondi de SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS DES ETATS-UNIS (16'677.- USD).

A cet effet le gérant ou selon le cas, le conseil de gérance est spécialement mandaté et autorisé pour procéder à l'inscription dans le bilan de la Société qui s'impose et de changer tous les livres et documents de la Société de l'Euro (EUR) en DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD).

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de fixer la valeur nominale des parts sociales à UN DOLLAR DES ETATS-UNIS (1.- USD) par part sociale et d'échanger les douze mille cinq cents (12'500) parts sociales existantes d'une valeur nominale ancienne d'UN EURO (1.- EUR) contre seize mille six cent soixante-dix-sept (16'677) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'UN DOLLAR DES ETATS-UNIS (1.- USD) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant ou selon le cas, au conseil de gérance de la Société pour procéder à l'échange des nouvelles parts sociales avec la nouvelle valeur nominale, contre les anciennes parts sociales et à l'annulation de douze mille cinq cents (12'500) parts sociales de la Société avec l'ancienne valeur nominale.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article six (6) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite conversion de la devise du capital social ainsi que le changement de la valeur nominale des parts sociales, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS DES ETATS-UNIS (16'677.- USD) divisé en seize mille six cent soixante-dix-sept (16'677) parts sociales d'une valeur nominale d'UN DOLLAR DES ETATS-UNIS (1.- USD) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BOUCHAREB, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2011. Relation: EAC/2011/2185. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011050951/121.

(110057255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Ppbat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 154.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Alex WEBER Notaire

Référence de publication: 2011051448/11.

(110057090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

VFD Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 118.650.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011051470/11.

(110057134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

IT 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.305.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 29 mars 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2009

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;
- 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine associe unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011055296/19.

(110061398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Ying Lux Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.880.

In the year two thousand and eleven.

On the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company YING LUX GROUP S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 146.880 (NIN 2009 2211 542),

incorporated by deed of the notary Camille MINES, residing in Capellen, on the 19 th of June 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1408 of July 21, 2009,

having a corporate capital of two hundred thousand Euro (\leq 200.000.-), represented by twenty thousand (20.000) shares with a par value of ten Euro (\leq 10.-) each.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:



1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of the first sentence of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. (first sentence). The registered office of the Company is established in Luxembourg.

- 2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- 3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.
- 4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.
- 5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING and the company Luxglobal Management S.à r.l. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.
- 6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.
- II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.
- III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend the first sentence of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. (first sentence). The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893,

represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YING LUX GROUP S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.880 (NIN 2009 2211 542),

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1408 du 21 juillet 2009,

ayant un capital social de deux cent mille Euros (€ 200.000.-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. (première phrase). Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

- 2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- 3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.
- 4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.
- 5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING et de la société Luxglobal Management S.à r.l. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.
- 6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. (première phrase). Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:



- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 avril 2011. Relation: ECH/2011/559. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051233/152.

(110057111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.526.

In the year two thousand and eleven, on the first of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, undersigned.

THERE APPEARED:

"Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°1", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 80.525,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 March 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 80.526, incorporated pursuant to a notarial deed dated 2 February 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 13 September 2001 (page 36208, number 755). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 26 January 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 21 July 2005, number 725.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.



Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

A COMPARU:

"Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°1" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.525,

représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 31 mars 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.526, constituée selon un acte notarié en date du 2 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 2001 (page 36208, numéro 755). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juillet 2005, numéro 725.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des lles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.



Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 avril 2011. Relation: EAC/2011/4736. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051496/100.

(110057876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

ABE Finances S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.727.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

La société OC FINANCES S.àr.I., avec siège à L- 3835 Schifflange, 39, rte d'Esch, (RC B no 130.364), représentée par son gérant, Monsieur Olivier BARRé, demeurant à F- 57680 Corny sur Moselle, 4, rue du Clos de Beva,

Laquelle comparante a déclaré céder par les présentes ses 397parts sociales au prix de 39.700.- €, (dont quittance) qu'elle détient dans la société "ABE FINANCES S.ar.I.", avec siège à L- 3835 Schifflange, 39, rte d'Esch (RCS Luxembourg B No 92.727). constituée suivant acte notarié du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C No 473 du 2 mai 2003, représentée par son gérant, Monsieur Olivier BARRé, préqualifié.

La cession de parts est ventilée comme suit:

- 259.- parts sociales à Monsieur Olivier BARRé, préqualifié,
- 138 parts sociales à Monsieur Claude BARRé, demeurant à F-57680 Corny s/Moselle, 14, rue du Fond des Prés, lesquels acceptent.

Suite à cette cession de parts, le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Jérôme BECK,	5 parts
- Monsieur Olivier RIQUART,	200 parts
- Monsieur Philippe MULLER,	200 parts
- Monsieur Claude BARRé,	338 parts
- Monsieur Olivier BARRé,	457 parts
Total:	1.200 parts

La cession de parts par OC FINANCES S.àr.l. est ratifiée pour autant que de besoin par le gérant, Olivier BARRé; préqualifié.

Les comparants déclarent être les bénéficiaires économiques réels de la transaction, laquelle a été payée avec des fonds ne provenant ni du trafic des drogues, ni des infractions visées à l'article 506 du CPL.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à neuf cent cinquante euro.



Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: BARRÉ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 04 avril 2011. Relation: EAC/2011/4491. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 07 avril 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011053921/42.

(110059433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

TV Guide Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 97.547.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the seventh day of April.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Rovi Global Services, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B under number 157159,

here represented by Mr. Jérémie HOUET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal signed in Luxembourg on April 4 th , 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the holder of all shares of "TV Guide Europe", having its registered office at L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on November 13 th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 31 of January 9 th, 2004, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B under number 97,547,
- that the share capital is set at 1.030.000,-EUR (one million thirty thousand euro) divided into 2.060 (two thousand and sixty) shares with a nominal value of 500,-EUR (five hundred euro) each;
- that being sole owner of the shares it has decided to dissolve the Company as the business activity of the Company has ceased:
- to elect Rovi Global Services S.ä r.l., with registered office at L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie, RCS B number 157159 as liquidator of the Company;
 - that all assets have been realized and/or that all assets are to become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities towards third parties known to the Company shall be taken over by the sole shareholder and/or that all liabilities towards third parties actually known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and outstanding today, that the sole shareholder will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors of the Company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie;

However, the Company's assets shall not be mixed with the assets of nor attributed to the capital of the sole share-holder before the expiry of 30 days from the date of publication of the present deed (article 69(2) of the law on commercial companies) and provided that during this period no person declares himself as creditor of and demands payment of any outstanding debt due from the Company hereby dissolved.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 950,-EUR.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read, the aforementioned proxyholder signed with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Rovi Global Services, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg, section B sous le numéro 157159.

ici représentée par Monsieur Jérémie HOUET, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Luxembourg le 04 avril 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée TV Guide Europe ayant son siège à L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 31 du 9 janvier 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97.547,
- que le capital social est fixé à 1.030.000 EUR (un million trente mille euros) représenté par 2.060 (deux mille soixante) parts sociales d'une valeur nominale de 500.-EUR (cinq cent euros) chacune,
- qu'en réunissant en ses mains la totalité des parts sociales de la société, elle a décidé de dissoudre et de liquider la Société celle-ci ayant cessé toute activité;
- qu'elle nomme Rovi Global Services, ayant son siège social à L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie, RCS B numéro 157.159 en tant que liquidateur de la Société;
 - que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs deviendront la propriété de l'associée unique;
- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'associée unique et/ou que tous les passifs actuellement connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à ce jour, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HOUET, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 avril 2011. Relation: LAC/2011/16363. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.



Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011052522/99.

(110058709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.165.990,96.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of March;

In the presence of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The members of BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, Rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 92.175 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 23, 2003, published in the Official Gazette ("Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations"), number 374 on April 5, 2003 and which articles have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on December 30, 2009, published in the Official Gazette ("Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations"), number 606 on March 22, 2010,

were brought together to form an extraordinary general meeting (the "Meeting").

The Meeting started at 3.30 p.m. and was presided by Mrs. Mevlüde-Aysun TOKBAG, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"). The Chairman then designated as secretary Mrs. Cornelia WEIDERT, private employee, residing professionally in Luxembourg (the "Secretary"). The Meeting then duly designated as scrutineer, Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer").

The committee thus composed as stated above, then drew up the attendance list, which, after having been signed by any member present and any representative in proxy, as well as by the members of the committee and the undersigned notary, will be attached to the present minutes, together with any proxy.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following:

- I. Following the attendance list, all members representing the entire corporate capital of one hundred seventeen million three hundred thousand two Euros and thirty Cents (EUR 117,300,002.30) were duly present or validly represented at the present Meeting and could as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda.
 - II. The agenda of the present Meeting was as follows:
 - 1. Suppression of the par value of the corporate units of the Company;
- 2. Adoption of Pound Sterling (GBP) as currency of the corporate capital of the Company instead of the Euro (EUR) with retroactive effect as of January 1, 2011, using the exchange rate as of January 4, 2011, being one Euro (EUR 1) against zero point eight five three nine three Pound Sterling (GBP 0,85393);
- 3. Conversion of the current corporate capital of the Company from its current amount of one hundred seventeen million three hundred thousand two Euros and thirty cents (EUR 117,300,002.30) represented by fifty one million one (51,000,001) corporate units without par value into its equivalent amount in Pound Sterling, being one hundred million one hundred sixty five thousand nine hundred ninety Pound Sterling ninety six Pence (GBP 100,165,990.96), represented by fifty one million one (51,000,001) corporate units without par value, using the exchange rate as of January 4, 2011, being one Euro (EUR 1) against zero point eight five three nine three Pound Sterling (GBP 0,85393), so that the Company's corporate capital will now amount to one hundred million one hundred sixty five thousand nine hundred ninety Pound Sterling ninety six Pence (GBP 100,165,990.96) and represented by fifty one million one (51,000,001) corporate units without par value;
- 4. Subsequent amendment of article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, so as to reflect the above resolutions and to read as follows:

"The subscribed corporate capital is set at one hundred million one hundred sixty five thousand nine hundred ninety Pound Sterling ninety six Pence (GBP 100,165,990.96), represented by fifty one million one (51,000,001) corporate units without par value.";

- 5. Empowerment of any manager of the Company or any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, with sole signatory power, to take all actions and measures necessary in relation with the above resolutions, to sign all documents and in particular to update the members' register in order to reflect the change of currency of the corporate capital;
- 6. Granting of discharge to each of the managers of the Company in respect to any steps, actions etc. the board of managers have conducted or will conduct with regard to Project Sunningdale;
 - 7. Miscellaneous

Thereupon, the Meeting, considering itself duly convened and constituted, and having acknowledged the statements made by the Chairman, took by unanimous and separate votes the following resolutions:



First resolution

The Meeting resolved to suppress the par value of the corporate units of the Company.

Second resolution

The Meeting resolved to adopt the Pound Sterling (GBP) as currency of the corporate capital of the Company instead of the Euro (EUR) with retroactive effect as of January 1, 2011 using the exchange rate as of January 4, 2011, being one Euro (EUR 1) against zero point eight five three nine three Pound Sterling (GBP 0,85393).

Third resolution

The Meeting resolved to convert the current existing corporate capital of the Company from its current amount of one hundred seventeen million three hundred thousand two Euros and thirty cents (EUR 117,300,002.30) represented by fifty one million one (51,000,001) corporate units without par value, into its equivalent amount in Pound Sterling, being one hundred million one hundred sixty five thousand nine hundred ninety Pound Sterling ninety six Pence (GBP 100,165,990.96), represented by fifty one million one (51,000,001) corporate units without par value, using the exchange rate as of January 4, 2011, being one Euro (EUR 1) against zero point eight five three nine three Pound Sterling (GBP 0,85393), so that the Company's corporate capital will now amount to one hundred million one hundred sixty five thousand nine hundred ninety Pound Sterling ninety six Pence (GBP 100,165,990.96) and represented by fifty one million one (51,000,001) corporate units without par value. Proof of the exchange rate EUR/GBP applicable on January 4, 2011 has been given to the notary though financial official publication that will stay annexed to the present deed.

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 5 first paragraph, of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

"**Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at one hundred million one hundred sixty five thousand nine hundred ninety Pound Sterling ninety six Pence (GBP 100,165,990.96), represented by fifty one million one (51,000,001) corporate units without par value."

Fifth resolution

The Meeting resolved to empower any manager of the Company or any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, with sole signatory power, to take all actions and measures necessary in relation with the above resolutions, to sign all documents and in particular to update the members' register in order to reflect the change of currency of the corporate capital.

Sixth resolution

The Meeting resolved to grant discharge to each of the managers of the Company in respect to any steps, actions etc. the board of managers have conducted or will conduct with regard to Project Sunningdale.

There being no further item on the agenda and no one wishing to speak further, the Meeting was closed at 4:00 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the committee, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

En présence de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés de BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 92.175 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 374 en date du 5 avril 2003 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 606 en date du 22 mars 2010,



se sont réunis en une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée»).

L'Assemblée débuta à 3.30 heures et fut présidée par Maître Mevlüde-Aysun TOKBAG, avocat, résident professionnellement à Luxembourg (le «Président»). Le Président désigna ensuite Madame Cornelia WEIDERT, employée privée, résident professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire (le «Secrétaire»).

L'Assemblée désigna ensuite Maître Morgane IMGRUND, avocat, résident professionnellement à Luxembourg comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Le bureau composé comme indiqué ci-dessus, établit ensuite la liste de présence, laquelle après avoir été signée par chaque associé présent et chaque représentant ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera attachée aux présentes, ensemble avec les procurations.

Le Président déclara ensuite et demanda au notaire d'acter ce qui suit:

- I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social d'un montant de cent dix-sept million trois cent mille deux euros et trente cents (EUR 117.300.002,30) sont dûment présent ou valablement représenté et peut en tant que tel, délibérer valablement et prendre les résolutions qui s'imposent en relation avec les points portés à l'ordre du jour.
 - II. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:
 - 1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société.
- 2. Adoption de la Livre Sterling (GBP) en tant que devise du capital social de la Société en lieu et place de l'Euro (EUR) avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2011 en utilisant le taux de change au 4 janvier 2011 de un euro (EUR 1) contre zéro virgule huit cinq trois neuf trois Livres Sterling (GBP 0,85393);
- 3. Conversion du capital social de son montant actuel de cent dix-sept million trois cent mille deux euros et trente cents (EUR 117.300.002,30) représenté par cinquante et un million et une (50,000,001) parts sociales sans valeur nominale, en son équivalent exprimé en Livres Sterling (GBP), étant de cent million cent soixante cinq mille neuf cent quatre vingt dix Livres Sterling quatre-vingt-seize Pence (GBP 100.165.990,96), représenté par cinquante et un million et une (50,000,001) parts sociales sans valeur nominale calculé sur la base du taux de change applicable le 4 janvier 2011, à savoir un euro (EUR 1) équivalent à cent million cent soixante cinq mille neuf cent quatre vingt dix Livres Sterling quatre-vingt-seize Pence (GBP 100.165.990,96) suite à quoi, le capital social de la Société sera d'un montant de cent million cent soixante cinq mille neuf cent quatre vingt dix Livres Sterling quatre-vingt-seize Pence (GBP 100.165.990,96), représenté par cinquante et un million et une (50,000,001) parts sociales sans valeur nominale.
- 4. Modification subséquente de l'Article 5, 1 er paragraphe des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ciavant et dont la teneur sera la suivante:

«Le capital souscrit et fixé à [cent million cent soixante cinq mille neuf cent quatre vingt dix Livres Sterling quatrevingt-seize Pence (GBP 100.165.990,96), représenté par cinquante et un million et une (50,000,001) parts sociales sans valeur nominale.»

- 5. Pouvoir accordé à un quelconque gérant ou à un quelconque avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law, avec pourvoir de signature unique pour prendre toutes les actions et mesures qui s'imposent au regard des résolutions ciavant, pour signer tout document et en particulier pour mettre à jour le registre d'associés afin de refléter la modification de devise du capital social;
- 6. Décharge accordée à chaque gérant de la Société pour toute mesure ou action entreprise ou à entreprendre par le conseil de gérance en relation avec le Projet Sunningdale;
 - 7. Divers.

L'Assemblée se considérant dûment convoquée et constituée et ayant pris en considération les déclarations du Président, pris à l'unanimité par vote séparé les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée décida de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décida d'adopter la Livre Sterling (GBP) en tant que devise du capital social de la Société en lieu et place de l'Euro (EUR avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2011 en utilisant le taux de change au 4 janvier 2011 de un euro (EUR 1) contre zéro virgule huit cinq trois neuf trois Livres Sterling (GBP 0,85393).

Troisième résolution

L'Assemblée décida de convertir le capital social de la Société de son montant actuel de cent dix-sept million trois cent mille deux euros et trente cents (EUR 117.300.002,30) représenté par cinquante et un million et une (50,000,001) parts sociales sans valeur nominale, en son équivalent exprimé en Livres Sterling (GBP), étant cent million cent soixante cinq mille neuf cent quatre vingt dix Livres Sterling quatre-vingt-seize Pence (GBP 100.165.990,96), représenté par cinquante et un million et une (50,000,001) parts sociales sans valeur nominale calculé sur la base du taux de change applicable le 4 janvier 2011, à savoir un euro (EUR 1) contre zéro virgule huit cinq trois neuf trois Livres Sterling (GBP 0,85393) suite à quoi, le capital social de la Société sera d'un montant de cent million cent soixante cinq mille neuf cent quatre



vingt dix Livres Sterling quatre-vingt-seize Pence (GBP 100.165.990,96), représenté par cinquante et un million et une (50,000,001) parts sociales sans valeur nominale. La preuve du taux de change EUR/GBP applicable le 4 janvier 2011 a été transmise au notaire par le biais de la publication financière officielle et restera annexée à la présente résolution.

Quatrième résolution

L'Assemblée décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-avant et dont la teneur sera la suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit et fixé à cent million cent soixante cinq mille neuf cent quatre vingt dix Livres Sterling quatre-vingt-seize Pence (GBP 100.165.990,96), représenté par cinquante et un million et une (50,000,001) parts sociales sans valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décida de donner pouvoir à un quelconque gérant ou à un quelconque avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law, avec pourvoir de signature unique pour prendre toutes les actions et mesures qui s'imposent au regard des résolutions ci-avant, pour signer tout document et en particulier pour mettre à jour le registre d'associés afin de refléter la modification de devise du capital social.

Sixième résolution

L'Assemblée décida d'accorder décharge à chaque gérant de la Société pour toute mesure ou action entreprise ou à entreprendre par le conseil de gérance en relation avec le Projet Sunningdale;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée se termina à 16.00 heures.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimées, approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, dûment représentées, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite membres du bureau, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-A. TOKBAG, C. WEIDERT, M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2011. LAC/2011/14728. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050909/196.

(110057449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Cameron Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 90.440.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 17 décembre 2002 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:
- * Cameron Lux II S.à r.l.
- * immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.440
- * Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation
 - Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 30 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait à Luxembourg, le 2 mai 2011. ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. Signatures

Référence de publication: 2011061153/20.

(110068267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

MB Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie. R.C.S. Luxembourg B 160.152.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Carlos DE OLIVEIRA MATIAS, commerçant, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund, Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

- Art. 1 er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "MB INVESTMENT S.A.".
- Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent dix mille euros (210.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de deux mille et cent euros (2.100,-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix des propriétaires, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.



En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

En cas d'existence d'un actionnaire unique la société peut être gérée par un administrateur-unique

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

- **Art. 9.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'un administrateur unique par sa seule signature.
- **Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 11. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.
- **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération Souscription

Ces faits exposes, le comparant à déclare souscrire les actions comme suit:	
M. Carlos DE OLIVEIRA MATIAS, préqualifié, cent actions	100
Total: cent actions	100



Libération

Monsieur Carlos DE OLIVEIRA MATIAS, préqualifié déclare souscrire cent (100) actions par un apport en nature de quatre-vingt-cinq (85) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée Caves CMC MATHIAS S.àr.I., ayant son siège social au 19, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 38.173, ayant un capital social de douze mille trois cents quatre-vingt-quatorze euros (12.394,68.-EUR) représentée par cent (100) part sociales, pour un montant de deux cent dix mille euros (210.000.-EUR) correspondant à cent (100) actions ayant une valeur nominale de deux mille et cent euros (2.100.-EUR) et une prime d'émission de trois mille six cent quarante-sept virgule soixante-dix euros (3.647,70.-EUR);

Total: deux cent treize mille six cent quarante-sept virgule soixante-dix euros (213.647,70.-EUR).

Déclaration

La valeur des apports de parts sociales à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un rapport du réviseur d'entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG S.A., (RCS B.47771) ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, datées du 22 mars 2011 qui conclue que:

«Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.

Le montant total de l'apport équivaut à la somme de 213.647,70.-EUR.»

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass,
- b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1 ^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss,
- c) Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, né à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon,
 - 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à r.I.", avec siège social à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
 - 6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, Rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.DE OLIVEIRA MATIAS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14019. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 avril 2011.

Référence de publication: 2011051091/149.

(110057518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.



Vpoint, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4407 Belvaux, 3, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 106.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011051473/11.

(110057058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Yaltha (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.535.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011051479/11.

(110057145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Memory Keepers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 50.085.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 20 avril 2011 à 10.00 heures au 10 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Christophe Davezac de sa fonction d'administrateur avec effet au 11 mai 2010, la démission de Monsieur Bernard Jahrmann et de Monsieur Fernand Briguet avec effet immédiat de leur fonction d'administrateur ...

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, lles Maurice, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la Cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et Monsieur Samuel Zufferey, né le 06 octobre 1980, à Chandolin, (Suisse), avec adresse professionnelle à Rue du Midi 18, CH-1002 Lausanne, Suisse, en remplacement des administrateurs démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Read S.à r.l. avec effet au 11 mai 2010 de sa fonction de commissaire ...

L'assemblée générale nomme L'Alliance Révision S.à r.l., 54, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, numéro de registre de commerce Luxembourg B 46 498 en remplacement du commissaire démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'établir le siège social de la Société au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait sincère et conforme L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011062946/32.

(110070386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Zelda (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.074.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011051480/11.

(110057138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.362.150,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 121.620.

In the year two thousand and eleven, on the thirty first day of March.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CITIBANK INTERNATIONAL PLC, existing under the laws of England and Wales, with registered office at Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB (the "Depositary"), acting in its capacity as depositary (and in whose name the assets of the Fund (as defined below) are registered) of the AVIVA INVESTORS PROPERTY FUNDS ICVC, an open-ended collective investment scheme formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations of the United Kingdom, having its registered office at 1 Poultry, London, EC2R 8EJ, and registered under number IC000631 (the "Sole Shareholder" or the "Fund").

hereby represented by Youssef Khayat, employee, residing professionally at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, with full power of substitution,

by virtue of a power of attorney given in London (United Kingdom) on 28 March 2011. The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the Sole Shareholder of EUROPEAN PROPERTIES S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 121.620, incorporated by a notarial deed on 20 October 2006 of Maître Gérard Lecuit notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") n° 2425 of 28 December 2006, page 116379 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles of Association") have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 21 December 2010 not yet published in the Mémorial C.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of nine hundred fifty-two thousand nine hundred Euros (EUR 952,900.-) so as to raise it from its current amount of two million four hundred nine thousand two hundred and fifty Euros (EUR 2,409,250) up to three million three hundred sixty-two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 3,362,150) divided into one hundred thirty-four thousand four hundred eighty-six (134,486) shares, each share having a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-).
- 2. To issue thirty-eight thousand one hundred sixteen (38,116) new shares together with four Euros and fifteen cents (EUR 4.15.-) as share premium, so as to raise the number of shares from ninety-six thousand three hundred seventy (96,370) shares to one hundred thirty-four thousand four hundred eighty-six (134,486) shares, each share having a nominal



value of twenty five Euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription for these new shares and related share premium by the Sole Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

- 3. To amend article 5 paragraph 1 of the Articles of Association, in order to reflect the above resolutions.
- 4. Miscellaneous

The Sole Shareholder then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of nine hundred fifty-two thousand nine hundred Euros (EUR 952,900.-) so as to raise it from its current amount of two million four hundred nine thousand two hundred and fifty Euros (EUR 2,409,250) up to three million three hundred sixty-two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 3,362,150) divided into one hundred thirty-four thousand four hundred eighty-six (134,486) shares, each share having a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue thirty-eight thousand one hundred sixteen (38,116) new shares together with four Euros and fifteen cents (EUR 4.15.-) as share premium so as to raise the number of shares from ninety-six thousand three hundred seventy (96,370) shares to one hundred thirty-four thousand four hundred eighty-six (134,486) shares, each share having a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares to subscribe for and fully pay up all the thirty-eight thousand one hundred sixteen (38,116) newly issued shares having each a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) together with four Euros and fifteen cents (EUR 4.15) as share premium, and to make payment for such new shares and the related share premium by a contribution in kind consisting in several claims held by the Sole Shareholder towards the Company for a total amount of nine hundred fiftytwo thousand nine hundred four Euros and fifteen Cents (EUR 952,904.15), (the "Contribution").

The evidence of existence, of the amount of such claims has been given to the undersigned notary by a valuation statement attached hereto.

Manager's intervention

Thereupon intervenes the manager of European Properties S. à r.l., here represented by Youssef Khayat prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment, on presentation of a statement of contribution's value which will remain here annexed.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association, which shall now read as follows:

« Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at three million three hundred sixty-two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 3,362,150) divided into one hundred thirty-four thousand four hundred eighty-six (134,486) shares, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mars.



Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CITIBANK INTERNATIONAL PLC, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège sociale au Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB (le "Dépositaire"), agissant en sa qualité de dépositaire (au nom duquel les biens du Fond (tel que défini ci-après) sont enregistrés) de AVIVA INVESTORS PROPERTY FUNDS ICVC, un open-ended collective investment scheme constituée en tant qu'entité sous l'empire du Open-Ended Investment Companies Regulations du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1 Poultry, Londres, EC2R 8EJ, Royaume-Uni, et enregistré sous le numéro IC000631, («l'Associée Unique» ou le «Fond»),

lci représentée par Youssef Khayat, employé, résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

en vertu d'une procuration signée à Londres, le 28 mars 2011.

Ladite procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant et paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée EUROPEAN PROPERTIES S.À R.L., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.620, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N o 2425 du 28 décembre 2006, page 116379 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, du 21 décembre 2011 non encore publié au Mémorial C;

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de neuf cent cinquante deux mille neuf cent euros (EUR 952,900.-) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux millions quatre cent neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 2,409,250.-), à trois millions trois cent neuf soixante-deux mille cent cinquante euros (EUR 3,362,150) divisé en cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-six (134,486) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25).
- 2. Emission de trente-huit mille cent seize (38,116) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de quatre-vingt seize mille trois cent soixante-dix (96,370) parts sociales à cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-six (134,486) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associée Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement de ces parts sociales nouvelles par l'Associée Unique.

3. Modification de l'article 5, alinéa premier, des Statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

L'Associée Unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de neuf cent cinquante deux mille neuf cent euros (EUR 952,900.-) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux millions quatre cent neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 2,409,250.-), à trois millions trois cent neuf soixante-deux mille cent cinquante euros (EUR 3,362,150) divisé en cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-six (134,486) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25).

Deuxième résolution

L'Associée Unique DECIDE d'émettre trente-huit mille cent seize (38,116) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de quatre-vingt seize mille trois cent soixante-dix (96,370) parts sociales à cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-six (134,486) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associée Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire les trente-huit mille cent seize (38,116) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en plusieurs créances détenues par l'Associée Unique envers la Société pour un montant total de neuf cent cinquante deux mille neuf cent euros (EUR 952,900.-), (la «Contribution»).



La justification de l'existence, du montant des dites créances a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société.

Intervention du gérant

Est alors intervenu le gérant de European Properties S. à r.l., ici représenté par Youssef Khayat, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité des souscription et libération, sur présentation d'une déclaration de valeur d'apport qui restera ci-annexée.

Troisième résolution

L'Associée Unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis est fixé à trois millions trois cent neuf soixante-deux mille cent cinquante euros (EUR 3,362,150) divisé en cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-six (134,486) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toute entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement trois mille Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. KHAYAT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011050959/182.

(110057480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

ING (L) Technix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 53.127.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2011 à Luxembourg

Conseil d'Administration.

- Démission de Monsieur Jonathan Atack en date du 1er septembre 2010
- Démission de Monsieur David Eckert en date du 1 er janvier 2011
- Ratification de la cooptation avec effet au 1 $^{\rm er}$ septembre 2010 de Monsieur David Suetens, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Ratification de la cooptation avec effet au 1 ^{er} janvier 2011 de Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur David Suetens, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Madame Maaike van Meer, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands



- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret. L-2350 Luxembourg Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

ING Investment Management Luxembourg SA

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011063922/32.

(110070865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Highland Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.930.

Le bilan modifié au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan remplace celui déposé le 16 juin 2010 sous la référence L100085477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011054338/13.

(110061109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Olip 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.610.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mars 2011 au siège social de la société que:

Première résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité de fixer le siège de la société à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Joë LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Joseph HANSEN de sa fonction d'administrateur de la société.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Aloyse LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de la société E-CONSULTING S.A., enregistrée au R.C.S.L. B 148.007, établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 39, rue du Kiem comme commissaire aux comptes.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat comme administrateurs de la société les personnes suivantes:



- Monsieur Stefano GIUFFRA, né le 09.01.1963 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg 31, Grand-rue
- Monsieur Didier GIRARD, né le 20.12.1949 à Châtenay-Macabry (France), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue
- Monsieur Sylvain KIRSCH, né le 08.04.1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, les administrateurs nommés, Monsieur Stefano GIUFFRA, Monsieur Sylvain KIRSCH et Monsieur Didier GIRARD achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent: Monsieur Joë LEMMER, Monsieur Joseph HANSEN et Monsieur Aloyse LEMMER.

Septième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUGEC S.à r.l., enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 101.914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, le nouveau Commissaire aux Comptes nommé FIDUGEC S.à r.l., enregistrée au R.C.S de Luxembourg B 101.914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011051708/48.

(110057884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Advent Hera (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 159.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051485/10.

(110058345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Arlon Investment Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011051491/10.

(110058066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Agence Générale Hoffmann S.A., Société Anonyme Unipersonnelle, (anc. Agence Générale Freilinger-Hoffmann S.A.).

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 2, rue Hobsteltgen.

R.C.S. Luxembourg B 84.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2011051499/11.

(110058258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.



Treveria Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.944.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058737/23.

(110065102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Life Project for Youth Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher.

R.C.S. Luxembourg F 8.583.

Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire 16 mars 2011

L'assemblée générale extraordinaire de l'Association a décidé:

- de modifier l'article 14 des statuts de l'Association dans les termes suivants:
- « Art. 14. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale. Il surveille la gestion des membres du bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes. Il autorise tous achats, aliénations ou locations mobilières, immobilières, emprunts, prêts, ainsi que les contrats à intervenir le cas échéant entre l'association et les collectivités ou organismes publics qui lui apporte une aide financière nécessaires au fonctionnement de l'association, il établit le budget de l'association et il fixe le montant des cotisations, Il arrête le montant de toutes indemnités de représentation exceptionnellement attribuées à certains membres du bureau.

L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du Président et de l'un des membres du conseil d'administration.

Par ailleurs, le conseil d'administration peut faire toute délégation de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour l'Association

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011063928/26.

(110070971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.



Neovara European Mezzanine Partners 2003-D S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-D, S.à r.l.).

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du ${\sf X}$ Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.795.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-D, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Century House, 16 Par la Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda, registered with the Bermuda register of companies under number 34.875,

here represented by Mrs Preeti KHITRI, employee, residing professionally in L-2550 Luxembourg,

acting by virtue of a proxy given in Bermuda on 7 th, March, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in his capacity of sole shareholder of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-D, S.à r.l. having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (the "Company"),

incorporated by a deed of Me Blanche MOUTRIER, notary residing then in Esch-sur-Alzette, on March 23 th , 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 509 of May 14 th , 2004,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 99,795.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as 2004 24 04463 follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into Neovara European Mezzanine Partners 2003-D S.à r.l. and in consequence to amend the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation as follows:

"Art. 1. (§1). The private limited liability company shall exist under the name "Neovara European Mezzanine Partners 2003-D S.à r.l.", which will be governed by the laws on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), and in particular by the present Articles".

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 850.-EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, well known by the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-D, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Century House, 16 Par la Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda, enregistrée au Registre des sociétés de Bermuda sous le numéro 34.875,

ici représentée par Madame Preeti KHITRI, employée, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée à Bermuda en date du 07 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.



Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-D, S.àr.l., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 Mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 509 du 14 mai 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 99.795. Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en Neovara European Mezzanine Partners 2003-D S.à r.l. et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** er . (§1). La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de Neovara European Mezzanine Partners 2003-D S.à r.l.,» qui sera régie par les lois sur les sociétés commerciales, telles que modifiées (ci-après la «Loi»), ainsi que plus particulièrement par les présents Statuts.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celuici a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.KHITRI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14033. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011051054/82.

(110057227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Bavalux Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Bavalux Publishing Luxemburg S.à r.l.).

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 30-32, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051531/11.

(110058350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

JP Pro's, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 150.432.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4.April 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011052356/12.

(110058799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.



La Balme SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.696.

Statuts coordonnés rectificatifs (en remplacement des statuts coordonnés déposés le 16 février 2011 référence L110028118), déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011044385/11.

(110050463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Actavis Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.880,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.924.

EXTRAIT

L'associé de la Société, Argon Management S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156596, a transféré son siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Monsieur Henri Vanni a démissionné en tant que gérant de catégorie A avec effet au 29 mars 2011.

Il résulte des résolutions adoptées par les associés de la Société le 28 janvier 2011 ainsi que des annexes à ces résolutions que:

- M. Birgir Már Ragnarsson, né le 2 mai 1974 à Reykjavik, Islande, résidant à 6, Alvanley Gardens, Londres, NW6 IJD, Royaume-Uni, a été qualifié en tant que gérant Nitrogen de la Société avec effet au 28 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.
- M. Nicholas Lowcock, né le 22 décembre 1963 à Bexley Heath, Royaume-Uni, résidant à 43 Arthur Road, Londres SW19 7DN, Royaume-Uni, a été qualifié en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 28 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actavis Equity S.à r.l.

Référence de publication: 2011044527/23.

(110051222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

EOV S.A., société de gestion de patrimoine familiale, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 25.520.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2011, le mandat des administrateurs VALON S.A., société anonyme représentée par Monsieur Guy KETTMANN, LANNAGE S.A. société anonyme représentée par Madame Marie BOURLOND et KOFFOUR S.A., société anonyme représentée par Monsieur Guy BAUMANN ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 02 MAI 2011.

Pour: EOV S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011061888/19.

(110068848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.



GSSM Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.262.625,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 156.137.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 29 avril 2011:

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2011 qu'il a été décidé:

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour la Société

Signes S.A.

Représentée par Vincent Goy

Liquidateur

Référence de publication: 2011061908/20.

(110069058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Advanzia Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 03 mai 2011 que l'assemblée a décidé de renommer Dr. Karl Heinz Altenhain, M. Tor Erland Fyksen, M. Christian Holme, Mme Beatriz Malo de Molina Laborde et Dr. Thomas Schlieper en tant que membres du conseil d'administration de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2011:

De sorte que le conseil d'administration est composé comme suit

- Dr. Karl Heinz Thomas Altenhain
- M. Tor Erland Fyksen
- M. Christian Holme
- Mme Beatriz Malo de Molina Laborde et
- Dr. Thomas Schlieper

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.05.2011.

ADVANZIA Bank S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011061856/22.

(110068745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Generali Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Generali Investments Sicav

CACEIS Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011061906/12.

(110069023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck